

Bureau du 22 février 2017

Extrait du registre des délibérations

- 17-01-B Approbation du procès-verbal du Bureau du 21 septembre 2016
- 17-02-B Autorisation de passage sur une parcelle de l'Etablissement par l'association Langogne Triathlon
- 17-03-B Prolongation d'occupation d'une parcelle de l'Etablissement pour un potager
- 17-04-B Occupation d'une parcelle de l'Etablissement par Monsieur Jouannic
- 17-05-B Occupation provisoire du domaine de l'Etablissement sur le site de Villerest par l'association Roanne Triathlon
- 17-06-B Elaboration et perspective de mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation « Vals d'Authion et de Loire » (TRI Angers-Authion-Saumur)
- 17-07-B Convention de partenariat technique avec l'Ecole des Ingénieur de la Ville de Paris pour l'amélioration de la prise en compte des risques de défaillances en cascade des services urbains en cas d'inondations
- 17-08-B Demandes de subventions 2017 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020
- 17-09-B Portage par l'Etablissement de l'étude « Ressource en eau de la Chaîne des Puys »
- 17-10-B Etude de restauration de la continuité écologique sur la Mayenne dans le Maine-et-Loire
- 17-11-B Adhésion à la charte de la participation du public
- 17-12-B Attribution d'un financement à l'association Roanne Triathlon (42)
- 17-13-B Attribution d'un financement au Comité Départemental d'Aviron de la Loire (42)
- 17-14-B Affectation de crédits de reports
- 17-15-B Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à divers organismes
- 17-16-B Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veudre- Commune de Tresnay
- 17-17-B Mise en place des conditions d'attribution de l'indemnité de départ volontaire allouée aux agents démissionnaires de la Fonction Publique Territoriale

Le Président de l'Etablissement public Loire certifie :

- Que le registre des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres de l'Etablissement le..... **24 FEV. 2017**

- Que le présent extrait a été affiché à l'Hôtel de la Région Centre le**24.FEV..2017**
- Que le texte complet des délibérations, rendues exécutoires après transmission au Préfet de la Région Centre, peut être consulté au siège de l'Etablissement, à l'Hôtel de la Région Centre, ainsi qu'au siège de chacune des collectivités membres.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel ERÉCHET



N° 0124